



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

Inspection de l'éducation  
nationale chargée de  
l'information et de  
l'orientation

Affaire suivie par :  
Hélène Homs  
IEN-IO

Réf. : RS 2021-2022

## DAEPS

Direction de l'action éducative  
et de la performance scolaire

Affaire suivie par :

Mireille Rahaingoson  
Gestionnaire

Tél : 05 36 25 80 34

Mél : daeps.affectclg@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch

31400 TOULOUSE

Toulouse, le 15 mars 2021

Le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les Principaux des  
collèges publics et chefs d'établissements  
privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des  
lycées professionnels publics

Mesdames les directrices et Messieurs les  
directeurs des centres d'Information et  
d'orientation de la Haute-Garonne

Monsieur le doyen des IEN ET-EG

**Objet** : Procédure d'admission en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers dans les lycées professionnels publics de la Haute-Garonne  
- RS 2021.

### **Références :**

- Article L337-3-1, article D337-172 et D337-182 du code de l'Éducation.
- Décret n°2019-176 du 7/03/2019 relatif à la classe de 3<sup>ème</sup> dite « Prépa-métiers ».
- Arrêté du 10 avril 2019 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites « prépa-métiers ».
- Circulaire du 23/07/2019 relative à la définition d'un cadre national de la 3<sup>ème</sup> prépa-métiers.

La classe de troisième prépa-métiers est proposée à des élèves volontaires entrant en 3<sup>ème</sup>. Elle vise plus particulièrement la préparation de leur orientation, notamment vers la voie professionnelle, et l'acquisition puis la validation du cycle 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les élèves qui en bénéficient construisent leur parcours de formation à partir d'expériences concrètes dans le cadre de stages en entreprise et de périodes d'immersion en lycées professionnels et en CFA. Ils sont accompagnés dans leur parcours par un enseignant référent.

Tous les enseignements de la 3<sup>ème</sup> prépa-métiers donnent la possibilité de découvrir les environnements professionnels et les voies de formation, et contribuent à préparer leur orientation.

En fin d'année scolaire, une bonification favorisant l'accès à la voie professionnelle leur sera attribuée dans le cadre des procédures d'affectation après la 3<sup>ème</sup>.

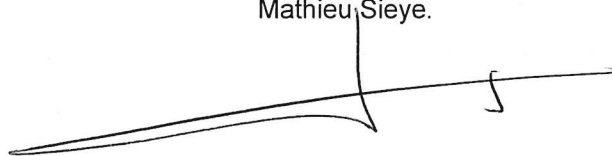
L'entrée en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers ne peut concerner qu'un petit nombre d'élèves issus de 4<sup>ème</sup> au regard des capacités d'accueil (environ 4% des effectifs de 4<sup>ème</sup>) : chaque collège doit veiller à limiter le nombre de candidatures, en s'appuyant sur la motivation et les capacités des candidats à s'investir dans ce type de formation, en étroite concertation avec les familles.

Pour rappel, conformément à la note de service du 23 juillet 2019, la 3<sup>ème</sup> prépa-métiers n'a pas pour finalité d'accueillir les élèves relevant de la grande difficulté scolaire ou présentant des troubles cognitifs ou de comportement.

La procédure décrite en annexe vise à harmoniser, pour une meilleure équité, les critères d'admission au niveau départemental, en cohérence avec les objectifs et la procédure académiques.

D'avance, je vous remercie pour votre contribution à la réussite du parcours scolaire de tous les élèves.

Mathieu Sieye.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the end, and a small flourish at the bottom right.

**PJ :**

- **Annexe 1** fiche technique détaillée de la procédure d'admission.
- **Annexe 2** calendrier des opérations.
- **Annexe 3** formulaire de demande d'admission.
- **Annexe 4** barème de classement des dossiers.
- **Annexe 5** liste des lycées professionnels proposant la 3<sup>ème</sup> prépa-métiers.
- **Annexe 6** composition des commissions valant convocation.
- **Annexe 7** procès-verbal de la sous-commission.
- **Annexe 8** Tableau récapitulatif des demandes d'admission.
- **Annexe 9** Fiche ULIS accès en 3<sup>ème</sup> prépa-métiers ULIS.
- **Annexe 10** Fiche demande de retour en 3<sup>ème</sup> de collège.